

République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de LAON
Commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bruyères-et-Montbérault

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2017

Date de la convocation : 10 novembre 2017

Date d'affichage : 10 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marie-Pierre TOKARSKI, maire.

Présents : Claudine ALLART, Anne ANDRE, Daniel BEULANT, Anne-Marie DELHAYE, Michel FRANCOIS, Françoise GARNIER, Jean LASSAUX, Jean LEFRANCOIS, Michel LEMAIRE, Jean-Marc LHOMME, Geneviève MAUCORPS, Hervé MONCOURTOIS, Thierry MOREAU, Anne PONTICOURT, Isabelle REYNAL, Francis SZYCHOWSKI, Marie-Pierre TOKARSKI

Représentés : Gérard DOREL par Marie-Pierre TOKARSKI, Annie VERCAEMPT par Françoise GARNIER

Secrétaire : Monsieur Francis SZYCHOWSKI

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2017_57 - ADHESION AISNE PARTENARIAT VOIRIE					
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	19	0	0	0

Madame le Maire explique au Conseil que le FDS n'existe plus, il est remplacé par Aisne Partenariat Voirie, moyennant une cotisation annuelle de 7.838,12 euros, pour 2018 et un taux de subvention de 41 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le nouveau règlement AISNE PARTENARIAT VOIRIE 2018/2025, adopté par l'Assemblée départementale lors de sa réunion du 25 septembre 2017,

Considérant que les communes pourront bénéficier d'une subvention APV du département sur leurs travaux de voirie dans la seule mesure où elles s'engageront formellement à adhérer à ce dispositif et à verser leur cotisation, selon les modalités expliquées dans ce règlement.

- **décide** d'adhérer à AISNE PARTENARIAT VOIRIE pour la période 2018/2025;

- **s'engage** à acquitter annuellement la cotisation calculée selon les règles précisées dans ledit règlement.

2017_58 - MARTELAGE DES COUPES EN FORET COMMUNALE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+2	19	0	0	0

Après avoir entendu Daniel BEAULANT et Francis SZYCHOWSKI, qui sont allés sur le terrain avec M. JACQUET, délégué de l'ONF, Le Conseil décide d'autoriser l'ONF à procéder au martelage nécessaire préalable à une coupe d'éclaircissement dans le secteur des Cinquante Arpents, conformément au programme d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts (ONF) pour la période 2007-2026. Cette coupe pourrait rapporter environ 6000 euros pour quelque 300 m3 si elle trouve preneur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

autorise l'ONF, au titre de l'année 2018, à marteler les parcelles suivantes, qui seront destinées à la vente publique :

- ⇒ parcelle 1 (PS et FD) 2,48 ha
- ⇒ parcelle 4 (PS et FD) 11,53ha
- ⇒ parcelle 5b (PS et FD) 0,44ha
- ⇒ parcelle 2b(PS et FD) 1,15ha

2017_59 - UNITE DE METHANISATION					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>

17	17+2	7	6	6	0
----	------	---	---	---	---

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a été informé de la demande d'autorisation unique d'exploiter une unité de méthanisation présentée par la Société Ahties-Méthanisation sur le site de la zone d'activités intercommunale des Minimes à Athies-sous-Laon.

L'enquête publique s'est déroulée du 23 août au 27 octobre.

Le résumé non technique a été communiqué par mail à l'ensemble des conseillers le 19 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce :

- ⇒ Favorablement : 7 voix
- ⇒ Défavorablement : 6 voix
- ⇒ Abstentions : 6 voix

2017_60 - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR					
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	19	0	0	0

Madame le Maire expose que le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (F.F.F.), qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.

L'enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel par solidarité auprès du football amateur. La Ligue du Football Amateur (L.F.A.) est chargée, au sein de la F.F.F., de la mise en application et du suivi des demandes de subvention.

Par l'intermédiaire de ce dispositif, la F.F.F. souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licenciés, et de leur proposer de nouveaux espaces répondant à leurs attentes.

La commune est engagée dans un programme de rénovation, mise aux normes et d'extension des vestiaires du stade dans un premier temps et de la mise aux normes du terrain (dimension, main-courante, pare-ballons, bancs de touche...) dans un second temps. Ces installations s'inscrivent dans une politique d'équipement de la commune qui se dote d'équipements de centralité destinés tant à la population communale qu'à celles des villages environnants. En effet le club de football USB compte plus de 240 licenciés allant des poussins aux séniors dont plus de la moitié résident dans les villages alentours qui ne disposent ni de clubs, ni d'installations sportives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

sollicite le F.A.F.A. d'une subvention à hauteur de 15 % (70.200 €) pour la rénovation, mise aux normes et extension des vestiaires du stade dont l'opération s'élève à 468.000 € HT.

autorise le Maire à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

2017_61 - SUBVENTION TRANSPORT SORTIE SCOLAIRE					
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	19	0	0	0

Madame le Maire expose que l'équipe enseignante sollicite une subvention de la commune afin de financer le transport en bus des élèves du CE1 au CM2 (105 enfants) au pôle archéologique de la ville de LAON.

Le Maire ajoute que l'Ecole a l'intention d'organiser une classe de découverte dans le VERCORS en 2018. Le conseil sera sollicité pour cette sortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

d'allouer une subvention d'un montant de 520 euros à l'école de BRUYERES ET MONTBERAULT

Cette somme sera imputée sur la ligne budgétaire 6574.

MODIFICATION DU PLAN DE CIRCULATION
--

Le Conseil examine trois projets de modification du plan de circulation dans le village :

1) Mise en sens unique de la rue de la Germerie :
résultat du vote après débat:

- pour le statu quo: 15 voix
- pour une modification: 4 voix

Le plan de circulation restera inchangé rue de la Germerie.

2. Mise en sens unique de la "Rue sans nom" qui va de la rue principale à la place Marcy, avec installation d'un stop au niveau de l'intersection de la place des Leups et de la place Marcy.

résultat du vote après débat

- pour le statu quo: 7 voix
- pour la modification: 12 voix

2017_62 - MODIFICATION DU PLAN DE CIRCULATION					
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+2	12	7	0	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide la mise en sens unique de la rue « sans nom ». La circulation s'effectuera de la rue porte de Laon, vers la rue de la Fontaine Minérale.

Un stop sera créé à l'intersection de cette rue, de la place des Leups et de la Place Marcy. La circulation en double sens sera maintenue de la rue de la Fontaine minérale à la place des Leups.

3. Chemin de la Pointe de Chéret, le long du Polton

résultat du vote après débat:

- pour le statu quo avec empiérement des trous:9 voix
- pour un accès interdit dans les deux sens sauf riverains:9 voix
- refus de vote : 1 voix.

2017_63 - CIRCULATION SUR LE CHEMIN RURAL DIT DESSOUS LA POINTE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+2	9	9	0	1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide l'interdiction de la circulation sauf riverain sur le chemin rural dit dessous la pointe.

2017_64 - REMBOURSEMENT SMACL - SINISTRE DU 03 AU 04 AVRIL 2017					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+2	19	0	0	0

Madame le Maire rappelle que les locaux du stade ont été endommagés lors d'un vol avec vandalisme survenu dans la nuit du 2 au 3 avril 2017. Pour mémoire les dégradations commises sont : l'arrachement du détecteur de présence, deux portes du rangement buvette et une porte de garage.

Après visite de l'expert le 28 juillet 2017, le dommage est évalué à 4.671,60€ dont 1.167,90€ pour la vétusté et 300€ de franchise d'où un règlement immédiat de 3.203,70€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le chèque de la « SMACL », d'un montant de **3.203,70 €**, concernant le remboursement des dégradations des locaux du stade.

2017_65 – DEGREVEMENT TAXE FONCIERE BATIE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+2	19	0	0	0

Madame le Maire informe le conseil qu'une demande de dégrèvement de l'impôt foncier bâti a reçu un accord des services fiscaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le chèque des Finances Publiques, d'un montant de **1.451 €**, concernant l'imposition au titre de l'année 2017.

INFORMATIONS DIVERSES

TRAVAUX

Des fuites sur le toit de l'église ont nécessité la réfection d'un chéneau et la pose de gouttières de récupération et canalisation des eaux.

La toiture devra être nettoyer de la mousse. Les pigeons, certes moins nombreux, sont toujours présents et dégrade le bâtiment.

Le locataire du logement communal jouxtant la salle des fêtes, sollicite la réfection d'environ 6m2 de toiture d'un petit bâtiment. La réfection totale de la toiture de cette habitation devra être envisagée.

Il est prévu l'effacement des réseaux et des travaux de voirie entre l'entrée de VORGES et les premières maisons de BRUYERES ET MONTBERAULT.

L'effacement des réseaux et la réfection de la rue des Etuves devraient être réalisés en 2018.

L'illumination du loup au rond-point nord se fera en fin d'année.

Les illuminations de Noël dureront du 5 décembre au 10 janvier.

La mise en place de la sono et de la vidéo à la salle des fêtes se fera la semaine du 20 au 24 novembre.

ANIMATIONS

Thierry MOREAU informe le Conseil que différents BIG Band, ceux de LAON, BRUYERES ET MONTBERAULT et CREPY EN VALOIS, se produiront à BRUYERES ET MONTBERAULT les 26 et 27 mai 2018.

la Bruyéroise fêtera la Sainte Cécile lors de la messe célébrée à Bruyères le 26 novembre prochain à 9h30

AFFAIRES IMMOBILIERES.

L'immeuble de l'ancienne perception est de nouveau remis en vente après la défection de l'acheteur intéressé.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

Fait à BRUYERES-ET-MONTBERAULT, les jours, mois et an susdits

Le maire,

Marie-Pierre TOKARSKI